

Débat de politique départemental

L'Education ne doit pas être une affaire de coût mais d'investissements d'avenir

Intervention de Séverine BOTTE

Comme nous vous l'avons écrit monsieur le Président le 8 février dernier, dans de nombreux établissements du secondaire en Seine-Maritime, les équipes éducatives, avec le soutien des parents d'élèves, se mobilisent contre l'insuffisance des moyens qui leur sont alloués dans le cadre des dotations horaires globales (DHG), prévues par les services de l'Education Nationale pour la rentrée 2022.

Pourtant la crise sanitaire a bel et bien mis en évidence la nécessité d'investir davantage, et à tous les étages, dans notre système éducatif. Afin non seulement de résoudre durablement les difficultés rencontrées dans de nombreux établissements, mais aussi pour répondre aux difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés, en particulier lorsqu'ils sont issus de familles modestes, et leur ouvrir de réelles perspectives d'avenir.

Or comme malheureusement c'est le cas depuis des années, le Ministère et ses directions départementales font de la gestion à la petite semaine, se contentant de limiter les coûts et les impacts budgétaires, pire des millions d'euros ont même été rendus à l'Etat par le MEN plutôt que d'être engagés dans un plan massif d'investissements, de recrutements.

Ils cherchent par exemple à compenser l'insuffisance des heures postes par des heures supplémentaires annuelles (HSA) qui seront encore en évolution de +8,43% pour la rentrée 2022.

Or ce système des HSA entraînent des conséquences déjà fâcheuses pour les élèves, les équipes éducatives et les familles, avec une dégradation des possibilités de rencontres (internes au sein des équipes éducatives comme externes auprès des familles) et de suivi des élèves. Sans compter bien entendu les difficultés rencontrées par les enseignants bénéficiant de ces HSA avec des cours éparpillés sur plusieurs établissements dans la même semaine voire dans certains cas, la même journée.

Cette insuffisance de moyens pour travailler sereinement au bénéfice de tous les élèves, provoque de la lassitude et même une certaine désespérance au sein de la communauté éducative, d'autant que bien souvent ces baisses d'heures postes viennent toucher des établissements dont les effectifs seront stables.

- C'est le cas à Dieppe où les mobilisations sont fortes, notamment au collège Georges-Braque mais aussi au collège Albert-Camus, aux lycées Jehan-Ango et Pablo-Neruda.
- C'est le cas à Gonfreville l'Orcher, au collège Gustave-Courbet, et à Harfleur, au collège Pablo-Picasso, ou encore au Havre, notamment au collège Gérard-Philippe.
- C'est le cas à Saint-Etienne-du-Rouvray, au collège Pablo-Picasso.

- Au Tréport, au collège Rachel-Salmona, la mobilisation concerne la nécessaire ouverture d'une classe de 5^e, les effets néfastes de la fermeture d'une classe en septembre 2019 conduisant depuis à des concentrations excessives d'élèves dans des classes surchargées.

Pour ne citer que nos cantons, mais c'est le cas aussi dans de nombreuses autres communes de notre Département.

Avec de nombreux élus normands, nous demandons le gel des fermetures de classes en maternelle et élémentaire et la hausse des dotations horaire en heures poste dans le secondaire.

Par ailleurs, dans de nombreux collèges, la rentrée scolaire a été chaotique pour les élèves orientés en ULIS et leurs familles, en raison de l'absence de coordinateurs : le résultat d'un « jeu de chaises musicales » qui a vu les enseignants spécialisés réaffectés dans les ULIS de primaire et des contractuels non formés prendre leur place dans le secondaire, après quelques semaines d'attente.

S'ajoute à présent le projet d'augmenter les effectifs en ULIS... des unités qui accueillent pourtant des élèves qui ont besoin d'un accompagnement individualisé.

Attentifs depuis de très nombreuses années aux moyens affectés aux classes ULIS et plus généralement à la réalité de l'inclusion scolaire sur le terrain, car il ne suffit pas d'employer le mot inclusion pour qu'il se suffise à lui-même pour la réussite de tous les élèves, nous savons que pour avoir une véritable politique inclusive et créer un climat propice à la sérénité et aux apprentissages, les maîtres mots sont l'accompagnement individualisé, qui permet de progresser à son rythme, et un cadre sécurisé et rassurant, donc des effectifs faibles.

Pour les enseignants qui les accompagnent sur leur chemin d'élèves, la limite actuelle de 12 élèves par classe est absolue : elle permet une attention à chacun et garantit une prise en charge efficace lorsqu'un élève connaît des troubles du comportement.

Au cours de cette année scolaire déjà fortement perturbée par le contexte sanitaire, il est urgent que, collectivement, nous affirmions ce que nous voulons pour l'inclusion scolaire :

- Ne pas augmenter le nombre d'élèves par ULIS mais créer de nouvelles unités là où il y en a besoin ;
- Recruter des enseignants du premier degré spécialisés et former de nouveaux enseignants volontaires, pour le premier et le second degré ;
- Renoncer à la mauvaise réforme des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) qui obligent les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap à faire du saupoudrage de leur temps entre les élèves qu'elles et ils soutiennent et qui n'ont fait que fragiliser davantage leur statut déjà très précaire;
- Développer l'ensemble des structures spécialisées pour accueillir tous les enfants qui sont orientés par la MDPH et éviter les affectations « par défaut » et les ruptures de parcours ;
- Améliorer la formation des enseignants de classe ordinaire et de classe spécialisée pour garantir une continuité dans le suivi des élèves à besoins particuliers.

Et si l'inclusion en classe banalisée apparaît positif sur le fond, il faut impérativement l'accompagner par des moyens, car sans quoi c'est l'échec de tous qui est en jeu et le

surmenage des enseignants qui sont confrontés à des situations difficiles sans moyens pour les résoudre.

Construire une école véritablement inclusive, respecter la loi de 2005 qui garantit à chaque élève une école qui l'aide à bien grandir nécessitent des moyens et une volonté forte.

Nous souhaitons également insister sur la question des classes relais qui sont devenues des variables d'ajustement des cours généraux, où l'on vient piocher des heures pour les réaffecter sur des heures générales et ainsi masquer une DHG insuffisante. Résultat, une baisse préjudiciable du nombre d'heures allouées aux classes relais qui ont pourtant un but bien spécifique, celui de lutter contre le décrochage scolaire, but qui ne cesse de s'amoinrir. Il était, il y a encore quelques années, une priorité nationale et malgré des résultats encourageants à l'époque, que reste-t-il aujourd'hui de cette volonté?

Sur tous ces sujets et sur bien d'autres que nous pourrions développer avec plus de temps, comme l'amélioration souhaitable de la prise en charge de l'éducation physique et sportive par des éducateurs sportifs sous l'autorité des professeurs des écoles, ou encore la nécessité, et la crise sanitaire l'a parfaitement illustré, de reconstruire un service de médecine scolaire digne de ce qu'il a été durant des années, que dit notre collectivité ?

Certes des Conseillers départementaux relaient et appuient les mobilisations, l'exécutif transmet avec un mot sympa à la direction de l'Education Nationale les alertes transmises depuis nos cantons, mais après ?

Par nos investissements budgétaires, par nos engagements sous diverses formes, bâtiments, personnels non enseignants, crédits de fonctionnement, dispositif pour la réussite éducative, nous sommes un acteur majeur du système éducatif dans le second degré. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'assumer nos compétences sans chercher à peser sur les décisions et politiques du Ministère de l'Education Nationale en défaveur du secondaire.

Pour amplifier ces mobilisations jusqu'à ce que gain de cause s'en suive, il est impératif que le Département soutienne la demande de révision des DHG des établissements, l'arrêt au recours massif des heures supplémentaires annuelles au profit des heures postes, l'arrêt du recours aux statuts précaires au profit de création de postes statutaires et le déploiement des moyens nécessaires pour permettre l'école inclusive de devenir une réalité.

A défaut de quoi les efforts de notre collectivité consentis pour les conditions d'accueil et d'enseignement des collégiens continueront d'être contrariés par le régime d'austérité imposé aux enseignants du second degré.

C'est pourquoi chers collègues, nous vous sollicitons aujourd'hui afin que nous puissions tous ensemble, et avec vous Monsieur le Président en première ligne, relayer fortement ces mobilisations, aux côtés des élus qui, dans chaque canton et chaque commune, apportent leur soutien à ces combats pour l'égalité des chances de tous les élèves et le respect des établissements de chaque territoire.

Mais si cette mobilisation est requise pour contraindre les services de l'Education Nationale et le Ministère à mettre un terme au rationnement dans lesquels ils confinent le secondaire,

cela ne nous exonère pas de nous arrêter sur la propre action de notre collectivité départementale.

Dans le contexte du précédent mandat où les effectifs dans les collèges de Seine-Maritime étaient stables, la dotation globale de fonctionnement allouée par le Département aux collèges a diminué de 2,175 Millions, soit une baisse de 12,75%, moins 33 Euros en moyenne par élève, avant de se stabiliser et de très légèrement augmenter.

Un rationnement de l'enveloppe annuelle de DGF justifiée à partir de l'excuse servie sur les fonds de roulement, et ce malgré le mécanisme de la Dotation Complémentaire de Fonctionnement instaurée en fin de mandat, mais dont l'existence même souligne le problème concret posé dans de nombreux collèges par votre réforme de la DGF.

Une réforme qui rappelons-le exclu au passage le nombre d'élèves boursiers nationaux de la régulation opérée dans les niveaux de dotations.

Nous n'oublions pas non plus que malgré un effort sur l'aide à la restauration, la suppression des bourses aux collégiens ou la réduction du pass'culture aux seuls élèves dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, nous font dire qu'en matière de fonctionnement, le Département n'a pas montré l'exemple.

Quant à la certes louable décision d'affecter des tablettes aux élèves de 6^e dès la prochaine rentrée, nous voyons bien qu'elle ne s'est pas accompagnée du temps indispensable de concertation, de co-construction avec toute la communauté éducative.

Au-delà des nécessaires réponses à apporter aux questionnements et réserves multiples, nous vous demandons d'adapter le calendrier de déploiement des tablettes par rapport à ce qu'il s'exprime dans les collèges.

Le vote sollicité dans les conseils d'administration ne peut selon nous signifier qu'une simple étape. Et pour ceux qui ont exprimé des réserves ou des votes contre, il est nécessaire de développer les voies du dialogue, quitte à adapter le dispositif, dans son contenu et dans son calendrier.

Cela ne peut pas conduire comme nous l'avons lu au détour d'une expression de l'une de vos vice-présidentes par voie de presse en réponse à un Conseil d'administration ayant émis un vote négatif : c'est à prendre ou à laisser, et vous vous expliquerez avec les parents qui constateront à la rentrée qu'ici il n'y a pas de tablette.

Ce n'est pas digne du respect dû à une instance représentative de la communauté éducative d'un collège.

Pour conclure, nous ne pouvons que constater qu'il est temps de sortir de cette logique des coûts.

Et de renforcer les moyens par établissement et par élèves, en abaissant les effectifs par classe, et en déployant pour les classes relais et l'inclusion scolaire les moyens nécessaires à la satisfaction réelle et exhaustive des objectifs affichés.

Bref, considérer enfin que l'Education Nationale doit cesser d'être une affaire de coûts pour devenir une question d'investissements d'avenir.